

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS de :

.....

Cadre réservé au SDIS :

Matricule N° :	PV Comité Centre :	Date recrutement :
Certif. Médical :	Casier judiciaire n°2 :	Seuil mini : Seuil maxi : OPO :
PSC1 :	SSSM :	Engagement différencié : médical <input type="checkbox"/> personnel <input type="checkbox"/>
JSP :	Age :	Observations :

INFORMATIONS ETAT CIVIL ET SITUATION FAMILIALE

NOM : Prénom :

NOM DE JEUNE FILLE : Sexe : F / H Nationalité :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : N° dépt :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe :/...../...../...../..... Téléphone portable :/...../...../...../.....

Numéro sécurité social : Caisse d'affiliation :

Adresse mail :

Situation familiale : *Célibataire – Concubinage – Pacsé(e) – Marié(e) – Divorcé(e) – Veuf(ve)* (Rayer les mentions inutiles)

Nom du conjoint : Prénom du conjoint :

Nom de jeune fille : Date de naissance :/...../.....

Avis du Maire de la commune du centre

Favorable Défavorable

Observations :

.....

.....

Fait à : Le :

Signature :

Avis du Maire de la commune du domicile du candidat

Favorable
Défavorable

Observations :

.....

.....

Fait à : Le :

Signature :

Avis du médecin-chef du SDIS (pour les membres du SSSM)

Favorable Défavorable

Observations :

.....

.....

Fait à : Le :

Signature :

Recours de l'agent en cas d'avis défavorable

(à remplir par l'agent ou joindre courrier)

.....

.....

.....

Le : Signature :

CARRIERE SAPEUR-POMPIER

Je suis déjà sapeur-pompier volontaire dans un corps départemental :

- Je souhaite bénéficier d'une mutation
- Je souhaite bénéficier d'une convention de double engagement entre le SDIS : et le SDIS :

Historique des différentes affectations en qualité de SPV :

CIS N° 1 :	Début service :/...../.....	Fin service :/...../.....
Département :	Grade détenu :	
CIS N° 2 :	Début service :/...../.....	Fin service :/...../.....
Département :	Grade détenu :	
CIS N° 3 :	Début service :/...../.....	Fin service :/...../.....
Département :	Grade détenu :	
CIS N° 4 :	Début service :/...../.....	Fin service :/...../.....
Département :	Grade détenu :	

CARRIERE JSP

Section : Département :

Date d'entrée JSP : Date fin JSP :

Si titulaire du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers, joindre le diplôme à mon dossier.

AUTRE(S) ENGAGEMENT(S)

BSPP, marins-pompiers, UIISC Service civique Autres (précisez)

Affectation :

Date de début :/...../..... Date de fin :/...../.....

Joindre tous les justificatifs (diplômes, certificats, etc ...)

Observations :

.....

.....

SITUATION PROFESSIONNELLE (cocher la case correspondant à votre situation actuelle)

Je suis étudiant(e) ou apprenti (e)

Nom de l'établissement scolaire :

Adresse de l'établissement scolaire :

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur :

J'exerce une activité professionnelle ou je suis actuellement sans emploi

PROFESSION :

SECTEUR D'ACTIVITE (cocher la case correspondante)

Secteur public

- Sapeur-Pompier Professionnel
- Sapeur-Pompier Militaire
- Fonction Publique d'Etat
- Fonction Publique Territoriale
- Fonction Publique Hospitalière
- Autres :

Secteur privé

- Grandes Entreprises Sup. 200 salariés
- PME
- Agriculteurs
- Profession Libérale
- Artisans
- Autres :

COORDONNEES EMPLOYEUR :

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur :

N° de téléphone de l'employeur : (fixe)/...../...../...../..... (portable)/...../...../...../.....

PIECES A FOURNIR DANS CE DOSSIER

- Compte-rendu du comité de centre
- Demande initiale d'engagement (imprimé ci-joint)
Si le candidat est mineur, le représentant légal doit compléter le verso de cet imprimé l'autorisant à contracter un engagement de sapeur-pompier volontaire
- Charte du sapeur-pompier volontaire (imprimé ci-joint)
- Copie intégrale du livret de famille ou simplement la partie faisant apparaître l'agent
- Relevé d'identité bancaire
- Copie du recto de votre carte vitale (où figure votre N° de sécurité sociale) **OU** copie de votre attestation de sécurité sociale justifiant des dates de validité de vos droits (**ATTENTION : il ne s'agit pas de votre mutuelle mais de l'attestation jointe avec votre carte vitale**) (en cas de perte, contacter votre sécurité sociale)
- Copie **recto-verso** des permis de conduire (VL, PL, Super Lourd, Ambulance, etc...)
- Copie du dernier diplôme scolaire obtenu ou attestation(s)
- Copie du diplôme "prévention et secours civique de niveau 1" (PSC 1) ou équivalent (SST / AFGSU)

Pour les moins de 18 ans :

- Attestation de recensement

Pour les plus de 18 ans :

- Certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » (anciennement JAPD) ou justificatif du service national universel ou document justifiant du service militaire

Pour un sapeur-pompier venant d'un autre département :

- Copie des diplômes de formations et justificatifs des FMFA à jour
- Copie des arrêtés de carrière
- Copie des diplômes relatifs aux médailles ou lettres de félicitations diverses

Pour les membres du SSSM :

- Document justifiant d'une inscription à l'ordre professionnel correspondant

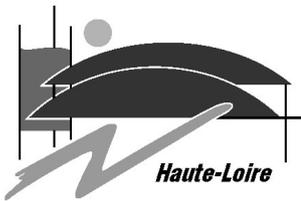
Attention : Le service « RH SPV » du SDIS demandera, pour tous les recrutements, le bulletin n° 2 du casier judiciaire, auprès du casier judiciaire national à Nantes.

VISITE MEDICALE

- 1) Prendre rendez-vous pour votre visite médicale de recrutement sur le site « DOCTOLIB SDIS 43 » (<https://www.doctolib.fr/centre-examens-de-sante/le-puy-en-velay/sdis-43mtphjbia890>) **dès constitution de votre dossier d'engagement**
- 2) Demander au chef de centre un dossier médical de recrutement dématérialisé

HABILLEMENT

Prendre rendez-vous le même jour que votre visite médicale de recrutement avec le service logistique pour essai de la tenue vestimentaire (04 71 07 03 47 ou 04 71 07 72 62)



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Charte nationale du SPV

Charte du Sapeur-Pompier Volontaire

(décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014)

Tout sapeur-pompier volontaire doit signer, lors de son premier engagement, la **charte nationale du sapeur-pompier volontaire**, qui :

- rappelle les valeurs du volontariat
- détermine les droits et les devoirs des sapeurs-pompiers volontaires
- définit le rôle du réseau associatif des sapeurs-pompiers dans la promotion, la valorisation et la défense des intérêts des sapeurs-pompiers volontaires

Contenu de la Charte :

Les sapeurs-pompiers sont des acteurs indispensables dans la sécurité nationale à laquelle concourent la sécurité intérieure, la sécurité civile et la sécurité économique.

Le sapeur-pompier joue un rôle essentiel dans la sécurité civile qui a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées.

La loi rappelle, à cet égard, que les missions de sécurité civile sont assurées principalement par les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires des services d'incendie et de secours, qui assurent un maillage complet du territoire, propre à garantir l'efficacité des secours.

Principal acteur de la communauté des sapeurs-pompiers, le sapeur-pompier volontaire prend librement l'engagement de se mettre au service de la société. Il exerce les mêmes activités que les sapeurs-pompiers professionnels. Il contribue ainsi, directement, en fonction de sa disponibilité, aux missions de sécurité civile de toute nature confiées aux services d'incendie et de secours ou aux services de l'Etat qui en sont investis à titre permanent conformément aux dispositions créées par la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers et la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Par là même, il est un acteur à part entière des services d'incendie et de secours, au même titre que les sapeurs-pompiers professionnels et les personnels administratifs, techniques et spécialisés qui agissent de manière coopérative et complémentaire avec lui.

L'activité de sapeur-pompier volontaire repose sur le volontariat et le bénévolat.

Par son engagement, le sapeur-pompier volontaire prend part dans le cadre des principes de la Constitution de la République française à la construction d'une société fondée sur la solidarité et l'entraide.

Toute personne, qu'elle soit ou non en activité et quelle que soit son activité professionnelle, peut devenir sapeur-pompier volontaire, sous réserve de satisfaire aux conditions d'engagement :

En tant que sapeur-pompier volontaire, je m'engage à servir avec honneur, humilité et dignité au sein du corps (départemental, communal ou intercommunal ou du service de l'Etat investi à titre permanent des missions de sécurité civile) de Haute-Loire et à avoir un comportement irréprochable lorsque je porte la tenue de sapeur-pompier.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je veillerai à faire preuve d'une disponibilité adaptée aux exigences du service en préservant l'équilibre de ma vie professionnelle, familiale et sociale.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je m'engage, par ailleurs, à acquérir et maintenir les compétences nécessaires et adaptées à l'accomplissement des missions qui pourraient m'être confiées.

En tant que sapeur-pompier volontaire, j'œuvrerai collectivement avec courage et dévouement.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je respecterai toutes les victimes dans leur diversité ; je serai particulièrement attentionné face à leur détresse et j'agirai avec le même engagement, la même motivation et le même dévouement.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je ferai preuve de discrétion et de réserve dans le cadre du service et en dehors du service. Je respecterai une parfaite neutralité pendant mon service et j'agirai toujours et partout avec la plus grande honnêteté.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je m'attacherai à l'extérieur de mon service à avoir un comportement respectueux de l'image des sapeurs-pompiers.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je contribuerai à promouvoir cet engagement citoyen, notamment dans le but d'en favoriser le développement au sein des générations futures.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je participerai aux cérémonies publiques et représenterai le service en tant que de besoin.

Tout sapeur-pompier volontaire est rattaché à un cadre juridique spécifique unique :

Le sapeur-pompier volontaire exerce ses missions dans des conditions d'hygiène et de sécurité satisfaisantes.

Le sapeur-pompier volontaire a droit à des indemnités horaires, une protection et des prestations sociales ainsi qu'à une prestation de fin de service.

Le sapeur-pompier volontaire a droit à une formation initiale et continue afin qu'il acquière et maintienne à niveau ses compétences. Ces formations peuvent être valorisées tant dans le monde du travail que dans le secteur associatif.

Le sapeur-pompier volontaire a le droit de porter les tenues, insignes, fanions et drapeaux lors des cérémonies officielles et des activités du réseau associatif.

Rôle du réseau associatif :

Le réseau associatif, fondé sur des structures locales, départementales, régionales et nationales, permet de favoriser et de resserrer les liens qui unissent la communauté des sapeurs-pompiers, des plus jeunes aux vétérans, en un réseau solidaire, source d'échange et de partage.

Le réseau associatif contribue à promouvoir l'image des sapeurs-pompiers volontaires dans la société.

Le réseau associatif veille également aux intérêts moraux et matériels des sapeurs-pompiers, au respect des valeurs dont les sapeurs-pompiers sont porteurs et, plus globalement, notamment par son action sociale, à assurer la défense de leurs intérêts, de leur image et de leurs droits tant auprès des populations, des pouvoirs publics et des employeurs qu'en justice.

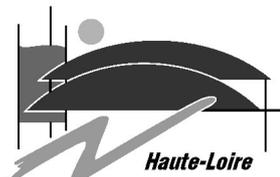
Le sapeur-pompier volontaire contribue à faire vivre le réseau associatif.

Fait à

le

Signature du sapeur-pompier volontaire,
Nom – Prénom :

Signature du représentant légal,
(si le sapeur-pompier volontaire est mineur)
Nom – Prénom :



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Demande initiale d'engagement

DEMANDE INITIALE D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Né(e) le :

Demeurant à :

▪ Désire contracter un engagement au Service Départemental d'Incendie et de secours de la Haute-Loire, être affecté(e) au centre d'incendie et de secours de :

Cocher
la case
corres-
pondante

- a. en qualité de Sapeur-pompier volontaire
- b. en qualité de Infirmier(e) SPV (*) Médecin SPV / Pharmacien(ne) SPV / Vétérinaire SPV, membre du Service de Santé et de Secours Médical

(*) Cas particulier des infirmiers : (Bureau du 29/10/2014)

Un infirmier de profession peut choisir le cadre dans lequel il souhaite servir le Corps Départemental (SPV ou infirmier membre du SSSM). Le recrutement sous double statut "Inf SSSM / SPV" n'est plus autorisé à compter du 01/01/2015.

- Déclare jouir de mes droits civiques, ne pas avoir fait l'objet d'une peine afflictive ou infamante inscrite à mon casier judiciaire.
- M'engage à exercer mon activité avec obéissance, discrétion et responsabilité dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- M'engage à respecter toutes les obligations que m'impose le statut ainsi que le règlement intérieur du corps départemental des sapeurs-pompiers de la Haute-Loire.
- Déclare me trouver en position régulière au regard des dispositions du code du service national.

Fait à

Signature du candidat :
*Si le candidat est mineur,
voir cadre ci-dessous*

le

AUTORISATION PARENTALE (à compléter et à signer)

(M.) (Mme), représentant légal de :

autorise ce dernier à contracter un engagement de sapeur-pompier volontaire.

Fait à

Signature du représentant légal :

le